Le Paradis est assuré à tout musulman qui combat au service d'Allah, ne serait-ce que le temps qui sépare les deux traites d'une chamelle. Celui qui est blessé au service d'Allah ou frappé par quelque malheur viendra, au Jour de la Résurrection, avec sa blessure saignant comme elle n'a jamais saigné auparavant. Sa couleur sera celle du safran et son odeur, celle du musc.

Mu'adh (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le Paradis est assuré à tout musulman qui combat au service d'Allah, ne serait-ce que le temps qui sépare les deux traites d'une chamelle. Celui qui est blessé au service d'Allah ou frappé par quelque malheur viendra, au Jour de la Résurrection, avec sa blessure saignant comme elle n'a jamais saigné auparavant. Sa couleur sera celle du safran et son odeur, celle du musc. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

Mu'adh (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Tout Musulman ayant combattu au service d'Allah, ne serait-ce qu'un court instant, comme celui qui sépare les deux traites d'une chamelle, se voit obligatoirement attribuer le Paradis. Par « le temps qui sépare les deux traites d'une chamelle », il faut comprendre le temps nécessaire pour traire, relâcher le pis afin que le chamelon puisse téter et recommencer la deuxième tirée. Et celui qui est blessé au service d'Allah, Exalté soit-Il, ou frappé par quelque malheur, comme le fait de se blesser en tombant de cheval ou bien d'être touché par un coup d'épée ou autres, viendra le Jour de la Résurrection avec sa blessure, même minime, saignant comme elle n'a jamais saigné auparavant. Sa couleur sera celle du safran et l'odeur qui en émanera sera celle du parfum de musc.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4200